

Reçu le

13 JUIN 2022

ST SORLIN EN VALLOIRE

Monsieur le Maire  
Guillaume Luyton  
La Mairie  
26210 St Sorlin en Valloire

A Vienne le 02 juin 2022

**Objet** : Consultation sur le projet de modification n°1 du PLU de St Sorlin en Valloire

**Ref.** PDL/JL/AM 02 06 C 031

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu les documents de la modification simplifiée n°1 du PLU de St Sorlin en Valloire en date du 16 Mai 2022 et je vous en remercie.

Ce dossier concerne les points suivants :

- Ouvrir à l'urbanisation de la zone 2AU « Bellangeon »,
- Corriger une erreur matérielle sur l'intégration du zonage du risque inondation,
- Modifier le règlement de la zone Ub (règle d'implantation)

Je vous remercie d'avoir mobilisé les services du SMRR. Après analyse du dossier je vous informe qu'en l'état, il est nécessaire de mettre en cohérence le pourcentage de logements sociaux attendus sur le secteur 1AU. En effet, l'OAP fait référence à 20% et le règlement précise un taux à 15%.

En dehors de cette remarque, les modifications apportées au PLU sont compatibles avec le SCoT des Rives du Rhône.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe DELAPLACETTE  
Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône



Copie : Communauté de communes Porte de DrômArdèche